



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 16 juin 2008 (18.06)  
(OR. en)

10736/08

LIMITE

PE-QE 448

**AVANT-PROJET DE RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE  
E-3162/08 posée par Marco Cappato (ALDE) et Sophia in 't Veld (ALDE)**

du: Secrétariat général du Conseil

aux: Représentations permanentes des États membres

Objet: **"Interdiction de la gay pride en Moldavie, absence de protection policière et violation des droits de l'homme"**

1. Les délégations trouveront ci-joint:

- le texte de la question écrite susvisée;
- un avant-projet de réponse élaboré par le Secrétariat général.

2. En l'absence d'observations de la part des délégations **d'ici le 3 juillet 2008 à 17 heures**, cet avant-projet de réponse sera soumis au Comité des représentants permanents (1<sup>ère</sup> partie) et au Conseil pour approbation.

Dans le cas contraire, les observations des délégations seront examinées par le Groupe "Affaires générales".

## QUESTION ÉCRITE E-3162/08

posée par Marco Cappato (ALDE) et Sophia in 't Veld (ALDE)  
au Conseil

Objet: Interdiction de la gay pride en Moldavie, absence de protection policière et violation des droits de l'homme

La 7<sup>e</sup> gay pride de Moldavie a eu lieu à Chisinau, le 11 mai. Le maire de la ville, Dorin Chirtoaca, a décidé, la veille du défilé, de l'interdire, alors que cette manifestation se voulait pacifique et qu'elle avait été organisée pour soutenir la législation contre les discriminations et encourager la tolérance. Les participants n'ont pas pu défiler pacifiquement parce que la police ne garantissait pas le droit à la liberté de rassemblement et la sécurité des participants, qui ont été délibérément laissés aux mains de contre-manifestants. De grands groupes agressifs et coordonnés, notamment des groupes d'extrémistes religieux, des membres du mouvement néofasciste "Nouvelle Droite" et des légionnaires - qui étaient entre 200 et 400 selon certains observateurs - ont encerclé 60 manifestants dans un bus pendant plus de 45 minutes. Ils ont forcé la porte, frappé les vitres avec violence et tenté d'enlever le moteur, tout en criant "Sortons-les et passons-les à tabac!". Six voitures de police étaient stationnées à une centaine de mètres, mais les policiers n'ont rien fait. Plusieurs centaines de personnes ont encerclé le bureau de l'organisation homosexuelle GenderDoc-M, en menaçant les participants au défilé et en leur criant de sortir du bureau. Deux voitures de police et une ambulance se tenaient à l'écart, en observation. Le bureau est resté bloqué pendant plusieurs heures, sans la moindre intervention ou protection de l'autorité publique. GenderDoc-M est la seule ONG dont les manifestations publiques ont été interdites à plusieurs reprises depuis l'élection du nouveau maire. Des organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé les graves incidents violents tolérés par les autorités moldaves. Par ailleurs, les informations transmises par des observateurs indépendants confirment que toutes les actions de protestation ont été préparées et coordonnées par les services spéciaux de la sécurité de Moldavie. Les participants à ces actions ont été conduits à Chisinau en minibus depuis plusieurs régions de Moldavie.

Le Conseil ne pense-t-il pas que l'interdiction d'une gay pride est contraire à la jurisprudence de la CEDR dans l'affaire "Baczowski et consorts contre Pologne" et que par conséquent, la Moldavie a violé les instruments de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe? Que compte faire le Conseil concrètement pour garantir l'exécution des dispositions du plan d'action UE-Moldavie, qui oblige la Moldavie à adopter le plan d'action national sur les droits de l'homme - qui contient un chapitre sur les droits des minorités sexuelles - et des lois anti-discrimination et de protection des minorités qui soient conformes aux normes européennes - y compris la protection contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle? Que compte faire le Conseil concrètement pour discuter de ces violations des droits de l'homme - liberté d'expression et de rassemblement, sécurité, non-discrimination - et des accords passés avec l'UE au plus haut niveau avec les autorités moldaves, exercer des pressions sur le gouvernement moldave afin qu'il mette en œuvre ses propres lois sans discrimination et respecte ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme ainsi que le plan d'action UE-Moldavie?

## **RÉPONSE**

**à la question écrite E-3162/08**

**posée par Marco Cappato (ALDE) et Sophia in 't Veld (ALDE)**

Comme cela est indiqué dans le plan d'action, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une question clé dans les relations entre l'UE et la République de Moldavie. Les représentants du Conseil évoquent régulièrement cette question lorsqu'ils rencontrent, y compris au plus haut niveau, les autorités de la République de Moldavie.

Lors du Conseil de coopération qui s'est tenu le 27 mai 2008, l'UE a insisté auprès de la délégation de la République de Moldavie, dirigée par le président Voronine, sur la nécessité de réformes destinées à renforcer la démocratie, l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce même message a été mis en exergue le même jour par le Haut Représentant, Javier Solana, lors de ses entretiens bilatéraux avec le président Voronine. M. Mizsei, Représentant spécial de l'UE pour la République de Moldavie, a également évoqué cette question lors de ses fréquentes réunions avec les autorités moldaves.

Le Conseil continuera à suivre de près l'évolution de la situation dans ce domaine en Moldavie.

---